

Image not found or type unknown



Droit de la construction français usuel

Par **pjf4**, le **01/10/2009** à **15:09**

Bonjour,
Un texte prévoit la suspension du paiement du loyer lorsque s'effectue des travaux majeurs modifiant les conditions d'une location d'un appartement en toute paisibilité. Code de la construction et de l'habitation je ne trouve plus rien à ce sujet ! J'ai vu le texte apposé sur une porte cochère mais je ne l'ai pas relevé De mémoire Art. 544 mais je souhaiterai une confirmation ... Merci d'avance pour votre réponse. Salutations.